

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, Mme HERLEM Marlène, M. MOREAU Patrick,
M. REBEYROLLE Pascal, M. FOIREST Pierre, M. ANTY Olivier, M. GARBE Alain,
Mme HUBERT Elisabeth, M. LEBON Bernard, M. CARTEADO Stéphane,
Mme BEAUMELOU Marie, M. MORTEO Jean-Jules, Mme VASSEUR Corinne, M. BOUCHEZ Joël,
Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin,
Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, Mme BOUCHENE Nadia, M. LOSTUZZO Jean-Luc,
Mme GALOPIN Marie, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine,
M. LACASSAGNE Sylvain, M. DUHAMEL Jean-Marie

Pouvoirs :

M. GUERZOU Abderhamane donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
Mme CODET Lisa donne pouvoir à M. ANTY Olivier
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
M. RATIEUVILLE Valentin donne pouvoir à M. BARROCA Joaquim jusqu'à son arrivée à 20h50
M. BOUCHOUICHA Abdel Rani donne pouvoir à M. LABBAS Mohamed

Absents :

Mme NEZAR Houria – Excusée
Mme MORTAGNE Isabelle
Mme HAZEBROUCK Nicole
Mme CHABOT Elisabeth
Mme TRABON Indi
M. LOMBARD Sébastien – Excusé
Mme RINALDELLI Michelle

Formant la majorité des membres en exercice

Madame LANNOYE Delphine a été élue secrétaire de séance

- Date de convocation : 27/03/2023
- Date d'affichage : 28/03/2023
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 4
- Nombre d'absents : 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2023-017 : Budget Principal CCHVO - Approbation du compte administratif 2022

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-016 adoptée au cours de la présente séance, approuvant le compte de gestion 2022 de la CCHVO de Madame la Trésorière de L'Isle-Adam, conforme au compte administratif,

Vu la présentation du compte administratif 2022 de la CCHVO accompagnée du compte administratif complet,

Vu les réunions de la Commission des Finances des 13 février et 27 mars 2023,

Considérant l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget Principal de la CCHVO de l'exercice 2022,

La Présidente, ayant quitté la séance et ne prenant pas part au vote du compte administratif, le Conseil Communautaire siège sous la Présidence de Joël BOUCHEZ, 1^{er} Vice-Président Délégué aux Finances, conformément à l'article L.5212-16.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : APPROUVE le compte administratif 2022 de la CCHVO tel que présenté dans le document ci-joint et arrêté comme suit :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Solde	Résultat de fonctionnement
Exercice 2022	18 605 248.63	16 584 224.50	2 021 024.13	2 371 024.13
Résultat reporté N-1	350 000.00		350 000.00	
Résultat total 2022	18 955 248.63	16 584 224.50	2 371 024.13	

Investissement	Recettes	Dépenses	Solde	Résultat d'investissement
Exercice 2022*	3 407 429.64	3 105 833.94	301 595.70	2 640 143.63
Résultat reporté N-1	2 338 547.93		2 338 547.93	
Restes à réaliser	849 943.30	2 023 295.38	-1 173 352.08	
Résultat total avec RAR	5 745 977.57	5 129 129.32	1 466 791.55	

* hors prise en compte des restes à réaliser

Résultat global	3 837 815.68	5 011 167.76
------------------------	---------------------	---------------------

Article 2 : DONNE QUITUS à la Présidente, pour la gestion de l'année 2022

Adoptée par :

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Catherine BORGNE
Présidente

Delphine LANNOYE
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le : 12/04/2023

Affiché le : 12/04/2023

Publié sur le site internet www.cc-hautvaldoise.fr

Le : 04/04/2023

Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.télérecours.fr>).